

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :
Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2009 – 2010

N° 83 supplément 1

Juillet – Août – Septembre
2009

Assemblée générale

jeudi 3 septembre à
13h45

DASCO :

Nomination d'une
nouvelle directrice

Adhésion au snadem

Simple et pratique:
le prélèvement

Bonne rentrée
à toutes et à tous

Un calendrier chargé...

*Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général*

Toute l'équipe du Snadem souhaite bon courage à l'ensemble des professeurs de la Ville à la veille de cette nouvelle année scolaire.

Si les deux mois d'été ont éprouvé les thermomètres, la chaleur s'est également fait sentir sur le plan social. Cette année, les vacances n'ont pas marqué la trêve habituelle et de nombreuses actions et manifestations, parfois aussi violentes que désespérées, ont émaillé l'actualité. On peut donc s'attendre à une rentrée agitée, notamment dans le secteur privé. A l'heure où la crise économique a mis à mal le pouvoir d'achat de la plupart des ménages sans que le système financier n'en ait tiré aucune leçon, la moindre étincelle peut mettre le feu aux poudres dans une population exaspérée et souvent scandalisée. Et n'oublions pas que 2010 verra une nouvelle salve de mesures sur les retraites. On peut s'attendre une fois encore à de sérieuses régressions en ce domaine.

Pour les enseignants de l'élémentaire, il semble que le gros des réformes ait été accompli. Il reste à en mesurer les conséquences à moyen et à long terme. Et rien ne nous dit que le nouveau ministre de l'Education nationale ne va pas, comme ses prédécesseurs, vouloir marquer le système éducatif de son empreinte et sortir une mesure inattendue de son chapeau.

De nombreuses tâches attendent le Snadem : le recrutement des professeurs de la Ville, qui doit être fait à un niveau identique à celui des enseignants de l'Etat, la renégociation du ratio promu/promouvables qui définit pour trois ans le nombre de promotions à la hors classe, les conséquences de la mise en place de l'Accompagnement Educatif dans toutes les écoles et les incidences éventuelles sur l'utilisation de notre matériel spécifique, la mise en place du Droit Individuel à la Formation (DIF) et les incidences sur notre formation continue, la mise en place du document unique qui devrait, dans chaque établissement, lister pour tous les personnels y intervenant les conditions de travail, les contraintes et les risques spécifiques, et ce n'est qu'une petite partie du programme.

Nous nous trouvons cette année face à de nouvelles interlocutrices : adjointe au maire chargée de l'enseignement et directrice des Affaires scolaires. Nous rencontrerons Mme Brossel dès le début du mois de septembre. Nous espérons que nos problèmes seront entendus et pris en compte. Mme Mathieu, notre nouvelle directrice, est une spécialiste de la pédagogie artistique et a assuré des fonctions au Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est pour nous l'assurance de partager des préoccupations communes avec une interlocutrice particulièrement éclairée. Et, nous l'espérons aussi, de trouver un défenseur de nos disciplines et, cette fois, de notre spécificité.

Sommaire : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : assemblée générale de rentrée – calendrier scolaire 2009-2010 ◆ page 4 : nos salaires au 1^{er} juillet 2009 ◆ page 5 : dasco : une nouvelle directrice – grippe h1n1 : le plan Chatel – protection juridique du snadem ◆ page 6 : memento pratique à conserver ◆ page 7 : concours en musique et en eps – renouvellement du conseil syndical – adresses mail ◆ page 8 : fiche de contrôle syndical – les permanences du snadem ◆ page 9 : vos cotisations après déduction fiscale - bulletin d'adhésion ◆ page 10 : nouveau et pratique ◆ ce numéro comporte un encart non paginé intitulé « autorisation de prélèvement » et « demande de prélèvement » ◆

Assemblée générale de rentrée...

Ainsi que nous vous l'avions annoncé, notre traditionnelle assemblée générale de rentrée se tiendra

JEUDI 3 SEPTEMBRE 2009
à 13h45
BOURSE DU TRAVAIL
SALLE GRANDE CROIZAT
3, RUE DU CHÂTEAU D'EAU
75010 PARIS
Métro : République

Tous les professeurs de la Ville de Paris, qu'ils soient syndiqués ou non, stagiaires, titulaires ou retraités, y sont cordialement invités.

Cette assemblée générale est une réunion d'information syndicale prévue par les textes réglementaires en vigueur. Les demandes nécessaires ont été déposées en temps utile auprès de la DRH et de la DASCO et l'autorisation en a été officiellement accordée. **Les professeurs qui y assisteront seront donc en service et couverts par l'administration. Y assister est donc un droit !** Nul dans votre école où ailleurs ne peut vous empêcher de vous y rendre. En cas de difficultés, contactez le Snadem au 01 42 41 84 43.

Calendrier scolaire 2009 – 2010...

Vous trouverez ci-dessous le calendrier des congés pour cette nouvelle année scolaire. Depuis de nombreuses années, l'académie de Paris fait toujours partie (avec celles de Créteil et Versailles) de la zone C.

Rentrée des enseignants des écoles maternelles et élémentaires de l'académie de Paris	Mardi 1 ^{er} septembre 2009
Rentrée des élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'académie de Paris	Jeudi 3 septembre 2009
Toussaint	du samedi 24 octobre 2009 après la classe au jeudi 5 novembre 2009 au matin
Noël	du samedi 19 décembre 2009 après la classe au lundi 4 janvier 2010 au matin
Hiver	du samedi 20 février 2010 après la classe au lundi 8 mars 2010 au matin
Printemps	du samedi 17 avril 2010 après la classe au lundi 3 mai 2010 au matin
Vacances d'été 2010	vendredi 2 juillet 2010 après la classe

Nos salaires au 1^{er} juillet 2009...

ECH.	INDICE MAJORÉ	MESUEL BRUT	RETENUE CNRACL 7,85 %	MENSUEL NET	INDEMNITÉ RÉSIDENCE ZONE 3%	SUPPLÉMENT FAMILIAL (brut) 1 enfant : 2,29 €		
						2 enf.	3 enf.	par enfant supplémentaire
1	349	1.603,12	125,85	1.477,28	48,09	72,54	180,24	128,32
2	376	1.727,15	135,58	1.591,57	51,81	72,54	180,24	128,32
3	395	1.814,42	142,43	1.671,99	54,43	72,54	180,24	128,32
4	416	1.910,89	150,00	1.760,89	57,33	72,54	180,24	128,32
5	439	2.016,54	158,30	1.858,24	60,50	72,54	180,24	128,32
6	467	2.145,15	168,39	1.976,76	64,35	75,02	186,85	133,28
7	495	2.273,77	178,49	2.095,28	68,21	78,88	197,14	141,00
8	531	2.439,14	191,47	2.247,67	73,17	83,84	210,37	150,92
9	567	2.604,50	204,45	2.400,05	78,14	88,81	223,60	160,84
10	612	2.811,21	220,68	2.590,53	84,34	95,01	240,14	173,24
11	658	3.022,51	237,27	2.785,24	90,68	101,35	257,04	185,92
HC 5	695	3.192,47	250,61	2.941,86	95,77	106,44	270,64	196,12
HC 6	741	3.403,76	267,20	3.136,56	102,11	109,48	278,72	202,18
HC 7	783	3.596,69	282,34	3.314,35	107,90	109,48	278,72	202,18

ATTENTION : Les sommes indiquées ne correspondent pas à ce qui est réellement inscrit sur votre bulletin de paye. En effet, il nous est impossible de calculer précisément les retenues qui varient selon la situation familiale et les indemnités particulières de chacun. Si vous voulez effectuer vous-même ce calcul au centime près, il vous faudra retrancher du mensuel net les retenues suivantes :

- **CSG et CRDS non déductibles** : calculées sur la base de 2,9% de 97% de l'ensemble des rémunérations, sauf heures supplémentaires et remboursement transport (traitement budgétaire + indemnité de résidence + supplément familial + indemnité ZEP + indemnité forfaitaire d'enseignement).

- **CSG déductible**, calculée sur la base de 5,1% de 97% de l'ensemble des rémunérations (voir ci-dessus).

- **Retraite Additionnelle de la Fonction Publique**, 5% sur le total des primes et indemnités (indemnité de résidence + supplément familial + indemnité forfaitaire d'enseignement + prime ZEP).

- **Contribution Exceptionnelle de Solidarité** (tellement exceptionnelle qu'elle dure depuis 17 ans !) : 1% du traitement budgétaire moins CNRACL moins retraite additionnelle + indemnité de résidence + indemnité forfaitaire d'enseignement + supplément familial + heures supplémentaire + indemnité ZEP.

Pour cette année 2009, le gouvernement a décidé unilatéralement une augmentation de 0,8% répartie en deux temps : 0,5 % au 1^{er} juillet et 0,3% au 1^{er} octobre. Somptueux !

Dasco : une nouvelle directrice

Mme Moisan ayant quitté ses fonctions en juin dernier, c'est Mme Hélène Mathieu qui vient d'être nommée par le maire de Paris à la direction des Affaires scolaires depuis le 17 août 2009. Comme son prédécesseur, notre nouvelle directrice est issue du corps des inspecteurs généraux de l'Éducation nationale.

Spécialiste des enjeux pédagogiques de l'éducation artistique, ancienne directrice de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative au ministère de la Jeunesse et des Sports, Mme Mathieu a également travaillé au ministère de la Culture où elle a dirigé la Délégation au développement et aux formations.

Le Snadem lui souhaite la bienvenue et lui demandera rapidement une audience afin d'établir une première prise de contact.

Grippe H1N1 : le plan Chatel...

Mme Colombe Brossel, nouvelle adjointe au maire chargée de l'enseignement, avait présenté lors du CHS Dasco du 25 juin dernier les mesures que la mairie mettrait en œuvre en cas d'alerte de niveau 6. Elle avait rappelé que la mairie n'était en rien décisionnaire en ce domaine, mais se conformerait aux directives des autorités sanitaires. Luc Chatel, nouveau ministre de l'Éducation nationale, a présenté fin août les modalités du plan à mettre en œuvre en cas de pandémie.

A l'heure actuelle, et sauf accélération spectaculaire de la diffusion du virus, la rentrée des élèves aura bien lieu le 2 septembre dans le secondaire et le 3 septembre dans le primaire.

La fermeture de classes ou d'écoles est envisagée si trois cas de contamination au moins sont constatés en moins d'une semaine, dans une même classe ou dans des classes ayant eu des activités partagées, y compris la cantine. Cette fermeture est prévue pour six jours consécutifs minimum, jusqu'à la fin de période de contamination de sept jours pour les enfants malades. L'école sera entièrement nettoyée et désinfectée avant d'accueillir à nouveau des élèves. Compte tenu de ce qui se passe actuellement à la Réunion et en Nouvelle Calédonie où c'est actuellement l'hiver, on peut redouter que la situation dans la métropole dégénère avec l'arrivée de l'automne. Croisons les doigts et mettons les masques.

Protection juridique du Snadem...

Tous les professeurs de la Ville adhérents du Snadem bénéficient d'une protection juridique négociée avec l'un des meilleurs spécialistes en la matière. Cette protection couvre **les risques professionnels** et offre à tous ses ayants droit **une garantie pénale** lorsqu'ils sont poursuivis pour des faits commis dans le cadre de leur activité d'enseignant et qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle, ainsi qu'**une garantie recours**, lorsque dans le cadre de leur activité d'enseignant, ils subissent un dommage (notamment consécutif à des violences, voies de fait, diffamation, etc.). Cette protection juridique intervient sur le plan amiable et/ou judiciaire, en recourant contre le tiers responsable ou son assureur pour obtenir l'indemnisation des préjudices qu'ils ont subis.

Signalons en outre que si un conflit grave nécessitant une action en justice oppose un professeur de la Ville à un enseignant de l'Éducation nationale, l'Autonome de Solidarité Laïque ou l'Autonome de Solidarité de la Seine n'interviendront qu'avec réticence dans la mesure où les deux parties compteront parmi leurs adhérents.

Memento pratique à conserver...

La Mairie de Paris a mis en place **trois nouvelles structures de consultations psychologiques** à votre disposition au **25 rue Bobillot - Paris 13^e (Métro Place d'Italie)**.

1. **La cellule des urgences médico-psychologiques** du Service de Médecine professionnelle et Préventive. Elle permet de recueillir des faits, de définir une conduite à tenir et des modalités de prise en charge suite à un événement.
Accueil : 01 58 10 07 75.
2. **La consultation « souffrance au travail »** a pour objectif d'identifier les difficultés rencontrées au quotidien par les agents afin d'anticiper la dégradation des situations de travail.
Accueil : 01 58 10 07 50.
3. **La consultation psycho-clinique** est ouverte à tous les agents sur rendez-vous. Les entretiens permettent de faire le point sur les difficultés personnelles et/ou professionnelles rencontrées.
Accueil : 01 58 10 07 50.

Dispositifs de lutte contre les discriminations et le harcèlement :

1. Le Comité de Prévention et d'Action contre le harcèlement et la discrimination (CPAHD) a pour but de rechercher une solution par la médiation sans se substituer aux procédures paritaires ou légales. Informations et contact : 01 42 76 58 00.
2. Le service de la santé au travail : 01 42 76 60 01 ou 01 44 97 86 40.
3. Une offre de service par assistance téléphonique. L'agent pourra s'exprimer et déterminer avec le chargé d'assistance s'il souhaite bénéficier d'une aide psychologique ou juridique. (GTS Mondial Assistance). Numéro d'appel (24 h sur 24 et 7 jours sur 7) : 01 46 12 12 24.

Pour déposer une plainte suite à une agression physique ou verbale dans l'exercice de ses fonctions. Le chef de service doit normalement renseigner l'événement sur une fiche.

Sinon, saisir directement les services compétents :

Le Bureau de Prévention : 01 42 76 39 99

Le BAGJC (Bureau des Affaires Générales, Juridiques et Contentieuses) : 01 42 76 37 74

Le service social du personnel :

Il est à la disposition de tous les agents. Téléphoner au 01 42 76 60 80 ou au 01 42 76 60 39 pour prendre rendez-vous.

Mélanie Chatelain vous accueille pour le secteur professionnel situé dans les 10^e et 19^e arrondissements, Jérôme Finaud pour les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et les services centraux, Geneviève de Peyrolle pour les 8^e, 9^e, 18^e, 20^e et Odile Besson pour les 7^e, 15^e, 16^e, 17^e arrondissements.

Les assistants sociaux assurent un suivi avec les partenaires internes à la Ville mais aussi externes : CAF, C.P.A.M, Mutuelles, etc.

Par l'intermédiaire de l'assistance sociale, les agents peuvent obtenir un rendez-vous auprès d'un conseiller juridique en cas de litiges liés à la famille, à l'habitation ou pour des problèmes relevant de la responsabilité civile.

Votre avis nous intéresse ! Merci de bien vouloir communiquer au Snadem vos appréciations sur les services proposés par notre administration. Ces informations peuvent être précieuses pour la défense et la protection de tous les collègues.

Concours en Musique et en EPS...

Deux concours de recrutement de professeurs de la Ville de Paris vont être ouverts à partir du 18 janvier prochain. 10 postes sont à pourvoir en Éducation musicale et 20 postes en Éducation physique et sportive.

Les candidats à ces concours pourront s'inscrire par Internet sur www.recrutement.paris.fr du 5 octobre au 5 novembre 2009.

Pendant cette même période, les dossiers d'inscription pourront également être retirés et déposés contre la remise d'un accusé de réception à l'accueil du bureau du recrutement et des concours situé au 2 rue de Lobau – 75004 Paris, de 9 heures à 17 heures, sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Les dossiers d'inscription devront être renvoyés ou déposés au plus tard le 5 novembre 2009 (cachet de la poste faisant foi).

Si, pour ces présents concours, c'est encore le recrutement au niveau licence qui est appliqué, force est de constater que l'administration parisienne est en retard par rapport aux nouvelles modalités de recrutement des enseignants à l'Éducation nationale. En effet, pour cette année scolaire 2009-2010 (année de transition), ne peuvent se présenter aux concours de recrutement de professeurs des écoles (auxquels notre statut fait référence) ou de certifiés que les candidats qui ont validé une année de Master 1 (bac + 4). Pour ceux qui n'ont qu'une licence, la réussite au concours vaudra de fait inscription en 1^{ère} année de Master, mais les lauréats ne seront reçus officiellement stagiaires qu'après validation de leur Master 1. Pour l'année 2010-2011, au cours de laquelle la réforme sera entièrement appliquée, le recrutement se fera au niveau Master 2.

Il importe que notre corps suive les règles de l'Éducation nationale sous peine de se dévaloriser et de n'avoir plus aucune équivalence avec l'État. Le rehaussement du niveau de recrutement a toujours tiré le corps vers le haut en générant des statuts plus valorisants et des rémunérations supérieures. Nous évoquerons ce problème lors de l'audience que nous aurons le 8 septembre prochain avec Mme Brossel, notre nouvelle maire-adjointe chargée de l'enseignement.

Renouvellement du Conseil syndical...

Statutairement, le Conseil Syndical du Snadem doit être renouvelé dans le courant de la présente année scolaire. Cette élection se déroulera au printemps prochain. En raison du vieillissement de nos instances et des départs en retraite, plusieurs places seront à pourvoir. Nous rappellerons bien entendu cette échéance dans nos prochaines circulaires, mais nous invitons d'ores et déjà les collègues intéressés à réfléchir sur un éventuel engagement. Comme toutes les organisations syndicales, le Snadem va être confronté dans un avenir proche au départ de ses permanents et il importe de préparer la relève et d'assurer la continuité de cet outil au service de tous les professeurs de la Ville.

Adresses mail...

Compte tenu de l'inflation du coût des envois postaux et afin de soulager notre trésorerie, nous souhaitons communiquer de plus en plus par mail. Pour ce faire, il est indispensable que tous les collègues qui souhaitent être informés régulièrement et rapidement et qui possèdent une adresse électronique nous la fasse parvenir, **qu'ils soient ou non syndiqués** (un simple mail à snadem@wanadoo.fr suffit). De la même façon, il est impératif qu'ils nous signalent tout changement de cette adresse dans les meilleurs délais (et, comme pour la boîte à lettres postales, encore faut-il la consulter régulièrement).

FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL

Si vous souhaitez connaître votre situation administrative en regard de vos promotions, retournez cette fiche au SNADEM

Nous vous adresserons les éléments dont nous disposons : date de votre dernière promotion, date de votre éventuelle prochaine promotion, dernière note pédagogique prise en compte par l'administration avec année d'obtention, etc.

Ce contrôle peut également s'avérer utile pour dépister les éventuelles erreurs de l'administration, ce qui nous permettra d'intervenir rapidement auprès d'elle.

**ATTENTION : CETTE FICHE NE CONCERNE PAS LE 11^{ème} ÉCHELON
POUR LES PROMOTIONS A LA HORS CLASSE.**

NOM : _____ DISCIPLINE : _____

PRÉNOM : _____ ÉCHELON : _____

ADRESSE : _____

Téléphone : _____ Mobile _____

email : _____



Les permanences du Snadem...

Vous pouvez bien entendu joindre votre syndicat par téléphone à tout moment de la semaine mais vous risquez, en fonction des rendez-vous, audiences et réunions administratives ou syndicales, de tomber sur notre répondeur.

En principe, vous pourrez joindre au 01 42 41 84 43 et plus spécialement :

- Anne Couderd (trésorière et service Locagent) : Lundi et mardi toute la journée,
- Joëlle Poitral (élue paritaire, secrétaire Arts plastiques, secteur social) : tous les jours et éventuellement au 06 19 96 48 91,
- Serge Bourguin (secrétaire EPS, élu paritaire), : Jeudi toute la journée
- Bernard Suisse (secrétaire général, élu paritaire) : tous les jours,
- Patrick Paquignon (secrétaire général adjoint, Musique) : tous les jours.

Si vous laissez un message sur notre répondeur, merci d'énoncer clairement et lentement votre nom et le numéro de téléphone auquel nous devons vous rappeler.

Vous pouvez également nous contacter par mail (snadem@wanadoo.fr) ou nous adresser les télécopies au 01 44 84 52 02.

Vos cotisations après déduction fiscale...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au SnaDEM) selon votre échelon et votre quotité de temps de service. **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorière vous adressera, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

	Tarif plein temps		50%		60% (63,10%)		75% (79%)		90% (94,70)	
<i>Stagiaires 1</i>	39	13,26	19,50	6,63	24,60	8,36	30,80	10,47	36,93	12,55
<i>Stagiaires 2</i>	49	16,66	24,50	8,33	30,92	10,50	38,70	13,15	46,40	15,77
<i>4</i>	70	23,80	35,00	11,90	44,17	15,00	55,30	18,80	66,30	22,54
<i>5</i>	77	26,18	38,50	13,09	48,58	16,50	60,83	20,68	72,92	24,80
<i>6 et 7</i>	83	28,22	41,50	14,11	52,37	17,80	65,57	22,30	78,60	26,72
<i>8 et 9</i>	90	30,60	45,00	15,30	56,80	19,30	71,10	24,17	85,23	28,98
<i>10</i>	100	34	50,00	17,00	63,10	21,45	79,00	26,86	94,70	32,20
<i>11</i>	108	36,72	54,00	18,36	68,15	23,17	85,32	29,00	102,27	34,77
<i>Hors Classe</i>	122	41,48	61,00	20,74	76,98	26,17	96,98	32,97	115,53	39,28



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2009-2010 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	39 euros
Stagiaire 2	49 euros
4	70 euros
5	77 euros
6 - 7	83 euros
8 - 9	90 euros
10	100 euros
11	108 euros
Hors classe	122 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + 1/2 cotisation
- * CPA ou CFA : 75% de la cotisation
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : **45** euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

Oui, je souhaite recevoir le journal Arts et Sports uniquement par mail

tél. école(s) :

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s)

N : F : C : P : S : NC : B : € :

Nouveau et pratique...

Cette année, à la demande de nombreux collègues, le Snadem met en place un système de paiement de cotisation par prélèvement automatique. Une façon simple et pratique d'adhérer à votre syndicat. Vous trouverez en page centrale de cette circulaire le formulaire à compléter et à nous renvoyer si vous choisissez ce mode de paiement. Ce document est également téléchargeable et imprimable sur notre site Internet.

Deux options vous sont proposées :

Paiement en une fois : prélèvement à la fin du mois qui suit l'adhésion. Par exemple, un collègue qui remplit son autorisation de prélèvement lors de l'assemblée générale du 3 septembre sera prélevé fin octobre.

Paiement en 3 fois : il sera échelonné sur trois mois consécutifs. Le premier prélèvement interviendra à la fin du mois qui suit la réception de l'autorisation de prélèvement. Par exemple, un collègue qui nous fournit cette autorisation le 12 octobre sera prélevé par tiers de cotisation : fin novembre, fin décembre et fin janvier.

Ce prélèvement est reconductible d'année scolaire en année scolaire. Vous pouvez bien entendu y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou sur un simple coup de téléphone au Snadem.

Pour utiliser ce nouveau moyen de paiement, retournez-nous votre bulletin d'adhésion rempli, les formulaires de prélèvement (autorisation et demande) complétés et signés, et un RIB. Vous recevrez un mail de confirmation vous indiquant les dates et le ou les montants de prélèvement(s). Il est donc indispensable, si vous ne l'avez pas encore fait, de nous fournir une adresse mail valide.

Bien entendu, il est toujours possible de régler sa cotisation comme par le passé, par chèque bancaire à l'ordre du Snadem en choisissant éventuellement des paiements échelonnés, ou par Internet grâce à notre service Paypal (http://www.snadem.com/menus/adhesion_paiement.htm)

Je choisis le prélèvement automatique :

en 1 fois

en 3 fois

J'ai bien noté que ce prélèvement est reconductible d'année scolaire en année scolaire et que je peux y mettre fin à tout moment par courrier, par mail ou par simple appel téléphonique au Snadem.

Je joins obligatoirement à mon bulletin d'adhésion

- les formulaires de prélèvement remplis et signés,
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Je recevrai un mail de confirmation m'indiquant les montants et la ou les dates de prélèvement(s).

Date :

Signature :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les paiements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° National
D'émetteur :
558602

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER SNADEM -UNSA 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS
-----------------------------------	---

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER			
Code Etablissement _ _ _ _ _ _ _	Code Guichet _ _ _ _ _ _	N° de Compte _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Clé RIB _ _

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER	
Banque : _____	
Rue : _____	
Code Postal : _ _ _ _ _ _	Ville : _____

Date : _ _ _ _ _ _ _ _	Signature :
-------------------------	-------------

✂-----

DEMANDE DE PRELEVEMENT

NOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER Banque : _____ Rue : _____ Code Postale : _ _ _ _ _ _ Ville : _____
-----------------------------------	--

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER SNADEM -UNSA 3 rue du Château d'Eau 75010 PARIS

Date : _ _ _ _ _ _ _ _	Signature :
-------------------------	-------------

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez aussi vous opposer à ce qu'elles soient communiquées à des tiers en adressant un courrier à l'émetteur.

Merci de bien vouloir joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB), Postal (RIP) ou de Caisse d'Epargne (RICE)